

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juillet 1875.

Chronique générale.

LE TRAITEMENT DES SÉNATEURS ET DES DÉPUTÉS.

La question de l'indemnité, déjà soulevée, s'est posée de nouveau lundi à l'article 26, d'après lequel les sénateurs recevront le même traitement que les députés.

L'indemnité est-elle en réalité démocratique, est-elle juste, est-elle salubre? M. Louis de Saint-Pierre ne le croit pas. Il croit, au contraire, que ce prétendu principe de l'indemnité cache un mensonge et un danger, qu'il n'est pas démocratique, mais qu'il est anti-social au premier chef.

Mais quelques efforts que l'orateur de la droite ait faits pour établir que la gratuité des grandes fonctions politiques est véritablement démocratique, puisqu'elle établit le gouvernement à bon marché, et véritablement salubre, puisque sans écarter le pauvre, qui perce toujours dans une société chrétienne, s'il a du talent et de la vertu, elle frappe au cœur la tourbe des bohémiens et des ambitieux pour lesquels la révolution est une carrière; quelques efforts, disons-nous, que M. Louis de Saint-Pierre ait faits pour prouver ces vérités, il n'est point parvenu à convaincre les libéraux et les révolutionnaires.

La droite seule, il est bon que le pays le sache, a voté la gratuité des fonctions de député et de sénateur. Tout le reste l'a rejetée. La nouvelle couche peut se consoler, elle a du pain sur la planche. Quant aux contribuables, on continuera à leur prendre le plus clair de leurs revenus et à leur rendre du vent.

La commission chargée d'examiner la proposition Tallon sur la réforme de la loi des conseils généraux a tenu séance sous la présidence de M. Bathie. Elle a d'abord entendu les renseignements recueillis au ministère de l'intérieur par MM. Lepetit, Tallon, Waddington et Paris, membres de la sous-commission nommée à cet effet dans la séance de samedi dernier. Puis, après discussion, l'on a passé au vote qui a donné les résultats suivants :

Il est décidé, par 13 voix contre 2, que la loi actuelle sera modifiée. 14 voix contre 4 se prononcent contre la juridiction de l'autorité judiciaire. 12 voix contre 3 repoussent le recours au Sénat. 11 voix contre 4 s'opposent à la juridiction des conseils de préfecture.

Enfin 8 voix contre 7 se prononcent en faveur de la compétence directe et complète du conseil d'Etat.

M. Bathie est nommé rapporteur.

De son côté, la commission des Trente s'est occupée de l'article 14 de la loi sur les

élections sénatoriales qui a été renvoyé à son examen, sur la demande de M. le ministre de l'intérieur.

Elle a réglé les conditions dans lesquelles les candidats non électeurs auront la faculté d'assister aux réunions électorales.

Ces candidats non électeurs pourraient être admis à la réunion, sur la demande et sous la responsabilité du bureau.

Quant aux réunions électorales, elles seraient libres, sous les conditions exigées par les lois actuelles. La déclaration de la réunion devrait être signée par cinq électeurs domiciliés dans la commune.

Le délai de cinq jours prescrit par la loi de 1868 est écarté de façon qu'une réunion pourrait se tenir dès que le récépissé de la déclaration lui serait parvenu.

La commission des Trente insistera pour que la Chambre décide que les réunions des délégués sans candidats sont absolument libres.

L'amendement de M. Michel, ayant pour but de faire supporter par l'Etat les frais de l'indemnité des délégués sénatoriaux, a été adopté par la commission.

Cette indemnité serait calculée sur la même base que celle accordée aux jurés. Son mode de taxation et de paiement a été renvoyé à un règlement d'administration publique.

Aveuglée par la passion, la Gazette d'Augsbourg s'est, dans maintes occasions, déchainée contre la France. Elle vient de publier, au sujet de l'Alsace et de la Lorraine, un article qui tranche sur sa manière habituelle, car si elle ne chante pas nos louanges, elle reconnaît, du moins, que les habitants de ces deux provinces ont de bonnes raisons pour regretter leur union à la France.

Cet article tire une certaine importance des circonstances qui l'ont provoqué. La presse allemande, en très-grande majorité, soutenait que l'attachement des Alsaciens et des Lorrains pour la France n'a, au fond, rien de sérieux et n'est qu'un sentiment artificiel.

Et comment, en effet, admettre qu'un peuple parlant allemand et d'origine allemande pût aimer véritablement les Français de race latine? L'ombre du grand Hermann n'en frémit-elle pas de colère et d'horreur? L'opinion qui attribue un pareil attachement aux frères qui habitent entre le Rhin et les Vosges est donc une chose impossible. Cette prétendue sympathie n'est qu'une apparence trompeuse, qu'un vernis étranger méchamment étendu sur l'Alsace et la Lorraine par les prêtres catholiques et par la presse française.

Tel est le langage des journaux allemands, et c'est pour le relever que la Gazette d'Augsbourg a pris la parole. Elle fait observer avec beaucoup de bon sens que la langue ne crée pas la nationalité; elle soutient que Ney, Rapp, Kléber et tant d'autres étaient aussi Français que les riverains de la Seine et de la Loire, et qu'il en était de même du ministre Humann, quoiqu'il écorchât la langue de Racine et de Voltaire jusqu'à dire : « Mes brochets sont des truites, » au lieu de : Mes projets sont détruits.

Nous pourrions, à l'appui de ce raisonnement, demander aux Allemands si les Danois professent plus de sympathies pour eux que pour nous, parce qu'ils parlent un idiome germanique, et qu'on rêve, dit-on, à Berlin, leur annexion, sous prétexte qu'ils sont au fond les congénères de l'empereur Guillaume.

La Gazette d'Augsbourg ajoute que les populations de l'Alsace et de la Lorraine sont bien loin, d'ailleurs, de trouver du côté de l'Allemagne les avantages qu'ils trouvaient dans l'association de leurs destinées à celles de la France.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à la signature des fonctionnaires. Cette circulaire, signée de M. le vice-président du conseil lui-même, est conçue dans des termes très-précis.

Le ministre fait observer que la plupart des signatures ne sont pas lisibles; que ce mode de signer, permis seulement pour des pièces imprimées ou envoyées à très-grand nombre d'exemplaires, ne convient pas pour la correspondance et les rapports; qu'il présente de nombreux inconvénients, permet de falsifier la signature, et enfin que cette manière expéditive de signer montre qu'on n'attache pas d'importance aux pièces ainsi envoyées. Il termine en avertissant les fonctionnaires que les pièces signées illisiblement seront renvoyées à l'expéditeur.

La Patrie nous apprend que, désirant se rendre un compte aussi exact que possible de l'état de l'opinion dans les départements, elle a dépouillé environ 250 journaux de province.

De ce travail fort long, fort minutieux, il résulterait que 160 feuilles départementales conservatrices de toutes nuances, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, républicaines modérées, se sont groupées autour du ministère de M. Buffet, et que 90 (nous donnons des chiffres ronds) appartenant aux différentes nuances du républicanisme, combattraient le gouvernement.

Nous donnons cette statistique sous toutes réserves.

C'est aujourd'hui 29 juillet qu'aura lieu, au conseil d'Etat, l'installation de MM. Andral, Goussard, Collignon, marquis de Ségur, amiral Bourgeois, de Bellomayre et Weiss, nommés vice-président du conseil, président de la section des finances et de la guerre, et conseillers d'Etat en service ordinaire, par décret du 23 juillet dernier.

Cette installation se bornera, d'ailleurs, à la simple lecture en assemblée générale du décret de nomination, car, depuis la révolution du 4 septembre, les membres du conseil d'Etat ne sont plus soumis à aucune prestation de serment, soit professionnel, soit politique.

Le Journal officiel a promulgué la loi relative aux traitements minima des instituteurs et institutrices publics, qui sont fixés de la manière suivante :

Table with 2 columns: Classe and Montant. 4e classe... 900 f. 3e classe... 1.000. 2e classe... 1.100. 1re classe... 1.200.

Institutrices titulaires divisées en trois classes :

Table with 2 columns: Classe and Montant. 3e classe... 700. 2e classe... 800. 1re classe... 900. Instituteurs adjoints chargés d'une école de hameau (classe unique)... 800.

Table with 2 columns: Poste and Montant. Instituteurs adjoints attachés à l'école principale (classe unique)... 700. Institutrices adjointes chargées d'une école de hameau (classe unique)... 650. Institutrices adjointes attachées à l'école principale (classe unique)... 600.

L'instituteur ou l'institutrice qui débute comme titulaire, appartient à la dernière classe.

La promotion à une classe supérieure est de droit après cinq ans passés dans la classe immédiatement inférieure, et ne peut avoir lieu avant l'expiration de cette période.

Le comité central de secours aux inondés a attribué 6,400,000 fr. à des reconstructions et réparations d'immeubles, 2 millions à des achats de bestiaux.

Un peu de statistique, d'après le Figaro :

Le lecteur se souvient des réclamations de l'Allemagne au sujet de nos soi-disant achats de chevaux à l'étranger. Voici des chiffres officiels allemands et français, pour le premier trimestre de l'année courante.

Allemagne : Exportation, 40,566 ; importation, 20,066. — Différence en faveur des importations : 9,499.

France : Exportation, 5,842 chevaux, juments et poulains, plus 3,276 pour mémoire (mais qui servent en guerre) ; importation, 3,648.

Ce qui donne en faveur des exportations une différence de 2,194.

On voit que nos voisins se sont alarmés à tort...

A propos de cela, voulez-vous savoir ce qu'on importe le plus en Allemagne?

Ce sont les porcs.

Le premier trimestre de l'année courante en a vu arriver cent vingt-cinq mille cinq cent deux!

LA DEVISE RÉPUBLICAINE.

Un petit journal d'extrême droite, la France nouvelle, écrivait, il y a quelques jours :

« Les mots liberté, égalité, fraternité, mots menteurs sous la République, viennent d'être grattés sur la façade du palais de l'Elysée. »

Le Temps a cru devoir relever la nouvelle, non point d'ailleurs pour la démentir, car « le fait signalé... est exact. Les trois mots supprimés ont été remplacés par ceux-ci, incrustés dans la pierre en lettres d'or : Elysée national. »

Mais le Temps trouve que le fait est « signalé en termes ridicules. » Le Temps ne veut pas que l'on dise que les trois mots liberté, égalité, fraternité sont menteurs sous la République. En effet, c'est là une de ces choses qu'il est, sinon ridicule, du moins superflu de dire. Ne le sait-on pas d'avance, que la République des républicains n'a rien de commun avec sa devise? Et n'a-t-on pas assez vu ce que les Gambetta, les Chassel-Lacour savent faire de la liberté, de l'égalité et de la fraternité?

LES INONDATIONS.

Le Moniteur universel résume ainsi les renseignements recueillis par M. le ministre des travaux publics pendant son voyage d'étude dans nos provinces du Midi :

« A Toulouse, différents projets ont été soumis à M. le ministre, pour défendre la ville. Il y a un projet qui consisterait à creuser à la Garonne un lit secondaire qu'elle utiliserait en cas de crue. Il y en a un autre qui élargirait le lit actuel dans les environs de la ville. Tous ces projets réclament les plus sérieuses études. Quant au faubourg Saint-Cyprien, il avait été question plusieurs fois d'y faire des travaux contre les inondations. On ne les a pas exécutés par un motif très-légitime. On craignait que des travaux, de ce côté, ne compromissent la ville de Toulouse d'un autre.

Plusieurs députés ont entretenu M. Caillaux de la nécessité de créer des réservoirs dans les montagnes et d'emmagasiner ainsi un grand volume d'eau. Mais le ministre des travaux publics hésite à entrer dans cette voie. Il résulte, en effet, de calculs précis que ces réservoirs, pour être construits d'une manière efficace, ne coûteraient pas moins de 120 à 130 millions. On se demande s'il serait d'une bonne économie de faire cette dépense énorme, quand les pertes annuelles, du chef des inondations, n'atteignent que 4 millions. Il paraît, d'ailleurs, que les réservoirs ne sont pas sans offrir des inconvénients. L'écoulement de leurs eaux pourrait coexister avec une seconde crue. Leurs murs ou digues sont quelquefois susceptibles de se rompre. De pareils accidents sont arrivés plusieurs fois en Espagne et en Angleterre. La science des ingénieurs doit les prévoir. »

D'après les déclarations de M. Caillaux, les pertes pourraient être évaluées en chiffres ronds à soixante-quinze millions, ainsi que nous le disions hier. Nous craignons que, dans ces chiffres ronds, bien des pertes aient été omises ou tout au moins évaluées au-dessous de leur importance par la statistique officielle.

Les informations de M. Caillaux n'ont pas moins un intérêt réel et très-digne de fixer l'attention de la commission du budget.

M. de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce, vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour leur rappeler qu'ils ont à lui faire parvenir régulièrement un bulletin ou rapport de quinzaine, destiné à renseigner l'administration sur la situation des récoltes en terre jusqu'au jour où les produits auront été recueillis.

Ces rapports, qui devront contenir des détails circonstanciés sur la température et les accidents atmosphériques de nature à exercer une influence favorable ou défavorable, ont cette année une importance exceptionnelle, par suite des pluies et des orages signalés dans toute la France.

Aussi, en appelant sur ce point l'attention de l'autorité préfectorale, le ministre de l'agriculture et du commerce insiste-t-il pour être renseigné aussi exactement et aussi promptement que possible.

Les séances de la Société de géographie deviennent de plus en plus intéressantes et fréquentées. A l'une des dernières, plus de 400 personnes, parmi lesquelles beaucoup de dames, assistaient à la séance. M. Delisse, président, était assisté de MM. Malte-Brun, vice-président; Levasseur, de l'Institut; Mannoïr, secrétaire général; Girard.

M. Gauchet, frère de la doctrine chrétienne, a offert à la Société de géographie trois cartes représentant la France, l'Europe, et une mappemonde, sur lesquelles étaient indiquées par trois couleurs différentes la hauteur des montagnes et la configuration du terrain. Il serait à souhaiter que ces cartes fussent entre les mains de tous les enfants; le président a vivement remercié le frère Gauchet, qui a été applaudi par toute la salle.

Nous avons annoncé hier, d'après le *Figaro*, la nomination du général Borel aux fonctions de chef d'état-major général du gouverneur de Paris.

M. le général de division Borel est seulement nommé chef d'état-major général de M. le général de Ladmiraull et n'est pas investi du commandement de la première division militaire. Conformément à la loi de réorganisation récemment votée par l'Assemblée, cette dénomination de première division militaire n'existe plus.

Ce n'est pas M. le général Borel qui a

rempli, pendant la guerre de 1870-1871, les fonctions de chef d'état-major général auprès de M. le maréchal Bazaine; ces fonctions avaient été confiées à M. le général de division Jarras, qui les a conservées jusqu'à la capitulation de Metz.

Enfin, c'est M. le général de brigade Boyer, et non pas le général Borel, qui a été envoyé au quartier impérial allemand, à Versailles, pour remplir la mission secrète dont il a été question dans le procès du maréchal Bazaine.

Lors du second siège de Paris, M. le général Borel a exercé les fonctions de chef d'état-major général de l'armée de Versailles auprès du maréchal de Mac-Mahon.

Etranger.

ANGLETERRE.

Londres, 27 juillet.

La musique de la garde républicaine de Paris prêtera son concours à la fête qui sera donnée samedi prochain à Alexandra Palace au bénéfice des inondés de France.

Par suite d'un dissentiment sur les salaires, les ouvriers de vingt filatures de coton, à Aldham, se sont mis en grève.

L'Irlande s'apprête à célébrer avec un zèle pieux et un légitime enthousiasme le centième anniversaire de la naissance d'O'Connell.

Des fêtes magnifiques où la religion tiendra la première place, auront lieu les 5, 6 et 7 août, en l'honneur de celui qui a reçu de ses compatriotes le beau nom de Libérateur.

L'archevêque cardinal de Dublin, Mgr Cullen, a adressé au clergé de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il l'invite à célébrer un service religieux en l'honneur du centenaire d'O'Connell. Parlant à cette occasion de l'enseignement supérieur catholique, l'archevêque rappelle que cet enseignement était au plus bas degré du temps d'O'Connell. En ce moment encore, il est dans des conditions d'infériorité, ne recevant aucune assistance du gouvernement; mais, ajoute-t-il, les événements qui viennent de se passer en France doivent nous encourager et nous faire espérer que les catholiques arriveront enfin chez nous à l'égalité en ce qui concerne les droits d'enseignement. Nos frères de France viennent en effet de remporter la victoire sur le monopole établi depuis près d'un siècle en faveur des libres-penseurs et des incroyables.

LES TROUBLES DE L'HERZÉGOVINE.

On mande de Vienne au *Times* que le ministre des affaires étrangères d'Autriche a été informé par l'ambassade ottomane de l'impossibilité de rétablir l'ordre dans l'Herzégovine sans avoir recours à la force. Les insurgés repoussent toute proposition conciliante et déclarent qu'ils sont résolus à ne plus payer de taxes. Cette communication n'a du reste aucun caractère officiel. La Porte affirme que cette insurrection toute locale n'a aucun caractère politique.

On assure que le gouverneur monténégrin, Zlya Slamenac, est arrivé à Trieste.

Un télégramme de Vienne, publié par le *Standard*, annonce que la note qui, d'après un journal anglais, aurait été envoyée par la Sublime-Porte aux cabinets européens, relativement aux événements de l'Herzégovine, n'est pas parvenue au ministère des affaires étrangères d'Autriche.

Presque tous les journaux de Vienne contiennent des articles sur les troubles de l'Herzégovine. Le *Deutsche Zeitung* et le *New-Freie-Press* protestent contre l'annexion de l'Herzégovine. Le *Fremdenblatt* déclare que l'Autriche gardera la plus stricte neutralité.

Le correspondant du *Standard*, qui lui mande ces détails, ajoute que la presse semi-officielle de Vienne désapprouve la demande d'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine; sur la foi d'informations venues de la frontière ottomane, elle croit savoir que la Porte est convaincue de la loyauté de l'Autriche et qu'une pétition adressée par trois évêques à l'empereur François-Joseph en faveur des insurgés a été repoussée.

D'un autre côté, les journaux slaves affirment que le gouverneur de Dalmatie a empêché les troupes turques de débarquer dans le Klek, territoire lurc situé entre les embouchures du Narenta et du Siano. De

là, il n'aurait fallu que deux jours aux troupes pour se rendre dans la province révoltée. Les insurgés de Cyahela ont arboré le drapeau autrichien. A Zara et à Raguse, des comités se sont formés pour recueillir de l'argent au profit des insurgés.

Pesth, 27 juillet.

On croit savoir ici que le Montenegro et la Serbie se seraient engagés à garder la neutralité à l'égard des affaires de l'Herzégovine.

Le gouvernement austro-hongrois, de son côté, ne négligera rien pour empêcher l'extension du mouvement. Des forces considérables ont été, dans ce but, réunies sur la frontière.

Berlin, 27 juillet, matin.

Une lettre d'un diplomate viennois dit que l'Autriche repousse tout projet d'annexion de l'Herzégovine, parce que les questions relatives à la Turquie ne sauraient trouver en Europe de solution partielle, mais seulement une solution définitive de concert avec les autres puissances.

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Scrutin sur un crédit nouveau de 3 millions pour l'Opéra de Paris, voté par 339 voix contre 144 :

Ont voté pour : MM. Chatelin, vicomte de Cumont, Joubert, comte de Maillé, Max Richard, Montrieux ;

Ont voté contre : MM. J. de la Bouillerie, Maillé ;

N'ont pas voté : MM. Delavau, comte de Civrac, Mayaud.

Cours public et gratuit d'Arboriculture

Par M. DU BREUIL, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers,

DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE SAUMUR.

Leçons théoriques.

Vendredi 30 juillet, à neuf heures du matin.

Suite de la culture du poirier. — Taille de la charpente des arbres en espalier.

Samedi 31 juillet, à neuf heures du matin.

Suite du poirier. — Taille de la charpente des arbres en plein air.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS DE SAUMUR.

Concert du dimanche 1^{er} août,

A 4 H. DU SOIR, PLACE DU CHAMP-DE-FOIRE.

Programme.

1. *L'Etoile flamboyante*, marche... ZIEGLER.
2. *Valentine de Milan*, fantaisie... E. MULLOT.
3. *L'Enchante*, polka... A. PARLOW.
4. *L'Ange d'amour*, valse... BLÉGER.
5. *La Croix d'honneur*, ouverture... BLÉGER.
6. *Les Loisirs d'un Voltigeur*, quadrille... BLÉGER.

Des chaises seront réservées pour les souscripteurs et leurs familles.

Au nombre des personnes qui viennent de recevoir des médailles d'honneur pour actes de dévouement, nous remarquons :

Besnier, marinier à Candes; le 10 avril dernier, a sauvé trois personnes en danger de se noyer dans la Vienne.

Dimanche prochain, 4^{er} août, à Loudun, festival au profit des inondés du Midi, donné par les musiques de Chinon, Thouars et Loudun.

M. le directeur du *Patriote* annonce qu'il a reçu, ainsi que le gérant du journal, assignation à comparaître le 12 août, devant la 4^o chambre du tribunal civil de la Seine, à la requête de M. Dugué de la Fauconnerie, directeur de l'*Ordre*, qui leur intente une action en diffamation.

Une Société de secours mutuels ne doit pas assister, en corps, à l'enterrement civil d'un de ses membres.

Le conseil d'Etat était saisi par M. Rouzié, président de la Société de secours mutuels de Saint-Paul-Serge de Narbonne, d'un arrêté du préfet dissolvant cette Société. Cet arrêté avait été motivé sur ce fait que la Société avait assisté en corps à l'enterrement civil d'un de ses membres, ce qui avait fait scandale. Le conseil d'Etat, comme le préfet, a jugé que la Société de secours mutuels de Saint-Paul-Serge s'était livrée à une véritable manifestation politique; par suite,

qu'elle était sortie de ses statuts, et il a rejeté le recours de M. Rouzié.

LES ALLUMETTES CHIMIQUES.

On lit dans le *Journal du Cher* :

« Pour peu que la compagnie des allumettes chimiques prête l'oreille à ce qui se dit sur son compte, elle doit en entendre de belles ! Partout les plaintes sont unanimes. »

Ce qui caractérise les allumettes fabriquées par la société qui en a le privilège, c'est l'extrême lenteur avec laquelle le phosphore communique le feu au soufre. Il faut même imprimer avec le doigt un mouvement de rotation à l'allumette pour empêcher de s'éteindre. Quand, après bien des précautions, on est parvenu à enflammer le soufre, le bois, sans doute vert ou humide, ne parvient qu'à très-difficilement à prendre feu. Nous avons expérimenté que l'on allume huit allumettes bougies contre une allumette en bois. Il importe que le gouvernement, qui a concédé le privilège, s'assure de la qualité des produits.

La question se présente sous un autre aspect dans les campagnes. Là, il y a disette absolue : on ne peut plus se procurer d'allumettes. La remise faite au détaillant est si minime que personne ne veut se charger de la vente; de sorte que l'allumette chimique, qui est par son usage et son utilité un objet de première nécessité, fait à peu près défaut dans beaucoup de localités. Nous appelons sur ce fâcheux état de choses l'attention de qui de droit. »

Nous nous associons sans réserves, et pour cause, aux justes réclamations de notre confrère.

Le *Libéral de la Vendée* signale un empoisonnement par les champignons, qui doit être un avis pour ceux qui ne connaissent pas les espèces dangereuses.

M. Brochard, peintre à la Roche, était allé travailler dans les environs avec un de ses ouvriers, le nommé Lamblois. Le soir, en revenant, ce dernier se mit à ramasser des champignons qui se trouvaient en assez grande quantité sur son chemin. — Qu'allez-vous faire de cela ? lui dit M. Brochard, que l'aspect vénéneux des champignons avait frappé. Vous n'allez pas les manger, je suppose ? — Mais ils sont très-bons, je m'y connais, répliqua Lamblois, ce sont des cèpes ; — et, malgré les sages observations de Brochard, il en fit une ample provision qu'il rapporta à sa femme, en la priant de les accommoder pour leur souper. — Les champignons furent trouvés délicieux; tous deux s'en régallèrent; mais, la nuit, de violentes coliques les réveillèrent. Plus de doute, les époux Lamblois étaient empoisonnés. Le docteur Roullin, appelé à la hâte, leur donna les premiers soins, en leur administrant un contre-poison qui les soulagea.

Heureusement leur vie ne court aucun danger. Mais que ceci serve d'exemple à tous ceux qui ramassent impunément des champignons et qui les mangent sans s'assurer de leur parfaite innocuité.

Variétés.

NARCISSE PELLETIER.

Voilà un gaillard qui est en train de devenir célèbre. Son aventure, que l'on avait prise d'abord pour un canard, est confirmée par tous les journaux avec des détails d'un véritable intérêt psychologique. Voici l'histoire dans ses traits principaux :

Les marins d'un schooner anglais, le *John Bell*, débarquant sur une des côtes d'Australie, mettent en fuite un groupe de nègres indigènes. Parmi eux était un homme dont la peau paraissait moins foncée.

Il se laisse prendre sans grande résistance, est emmené dans le bourg le plus voisin et se conduit en vrai sauvage, effrayé de tout, hérisse, se blottissant dans les coins pour échapper à toute poursuite.

Un jour, un mot prononcé en français appelle son attention, et c'est ici que commence la partie romanesque de l'histoire :

« On vit son œil s'éclairer, dit le *Temps*, à qui nous empruntons ce résumé, ses lèvres se remuèrent et plusieurs mots d'abord inintelligibles en sortirent. Cette intelligence si longtemps endormie commençait à se réveiller. Le lieutenant Connor, qui parlait français, entreprit de l'interroger. Narcisse Pelletier parut l'écouter avec la plus vive at-

ention et, pour la première fois, il répondit distinctement. Il ne s'agissait encore que de monosyllabes, mais enfin le charme était rompu.

À partir de ce moment, le souvenir de sa langue maternelle lui revint avec une étonnante rapidité. Les psychologues auraient trouvé là une occasion exceptionnelle d'étudier le phénomène de l'association des idées; un mot en appelait un autre, il redoublait comme par enchantement la signification de chaque objet nouveau qui frappait son regard.

Devenu très-attentif, d'une imagination mobile et impressionnable, ce singulier voyageur, qui revenait ainsi à la vie civilisée, aperçut un jour un des marins du bord en train d'écrire. Nouvelle et subite révélation. S'emparer d'une plume et d'une feuille de papier, ce fut pour lui l'affaire d'un instant. On le vit non sans une extrême surprise tracer quelques lignes d'une main naturellement inexpérimentée, mais avec un bon vouloir évident. L'écriture était indéchiffrable, les mots sans signification apparente; mais il était clair qu'il ne tarderait point à retrouver le secret d'écrire sa langue comme il avait réappris à la parler.

Une fois que le malheureux eut retrouvé le fil de ses pensées, il put apprendre à ceux qui l'avaient pris qu'il vivait depuis dix-sept ans parmi les sauvages. Il était garçon de cabine à bord d'un navire de Bordeaux, le *Saint-Paul*. Une tempête l'avait jeté à l'âge de douze ans, en 1858, parmi la tribu où il avait grandi en oubliant ses origines européennes et sa langue maternelle.

Peu à peu, Narcisse Pelletier remonta au rang de civilisé, mais il a encore la mobilité de l'instinct imitatif d'un singe; il rampe à quatre pattes, et, bien qu'il ait consenti à revenir en Europe, il semble regretter sa vie sauvage; il passe ses journées à lire sans trop comprendre le texte qu'il a sous les yeux.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Narcisse-Pelletier ou Pelletier est fils de Marin Pelletier, cordonnier à Saint-Gilles (Vendée), chef-lieu de canton de l'arrondissement des Sables-d'Olonne.

Le cas de cet homme est assurément un des plus curieux qu'offre l'histoire de l'infirmité humaine. Il n'était pas absolument idiot, puisqu'il avait appris à lire et à écrire, ce qui ne l'a pas empêché de retourner sans le moindre effort à la vie sauvage, la plus rudimentaire.

En effet, les sauvages parmi lesquels il a vécu, les *Macadamans*, sont au dernier échelon de l'espèce. Ils vivent dans la plus complète anarchie, ne se nourrissent que de poissons, de tortues, d'œufs de tortue ou d'alligators, de racines et de fruits sauvages. Ils connaissent l'usage du harpon, mais ne savent fabriquer ni lignes, ni hameçons, ni filets. Ils sont relativement assez doux, et le petit Européen recueilli par eux n'a pas eu à se plaindre de leur brutalité; ils la réservent, paraît-il, comme nous l'avons dit déjà, pour leurs femmes, qui sont plus nombreuses dans la tribu que les hommes. Ceux-ci vivent par conséquent en état de polygamie, et, quand une femme déplaît à son mari, celui-ci la tue à coups de lance.

Telle est, en résumé, cette singulière histoire qui exercera longtemps les méditations des philosophes.

Faits divers.

Odysée d'un portefeuille. — Voici jour par jour et racontée par le *Journal de Bordeaux* l'odysée de ce portefeuille :

Samedi. — Un négociant de notre ville, qui venait de déjeuner chez son gendre, aperçoit à une heure, en arrivant au Palais-Justice, qu'il avait perdu son portefeuille renfermant 400,000 francs en billets de banque et autres valeurs.

Il ignore encore si cette perte provient d'un vol ou d'une simple distraction.

Dimanche. — La perte du portefeuille dont nous parlions hier se réduit à des proportions relativement peu considérables. Les billets de banque qui s'y trouvaient n'excédaient pas la somme de 40,400 fr. Les factures acquittées qui y étaient jointes représentaient 90,000 fr.

On ne sait encore si c'est un vol ou une simple perte.

Lundi, épilogue du portefeuille. — Le portefeuille aux 40,000 fr. de billets de banque a été retrouvé.

Hier matin, M. le maire de Bordeaux recevait sous enveloppe le portefeuille en question, renfermant beaucoup de timbres-poste, des factures acquittées et 8,000 fr. en billets de banque.

L'honnête et consciencieux voleur avait gardé pour sa peine 2,000 fr. environ.

Voici, d'après la *Gazette des Tribunaux*, la petite histoire d'un marchand de vin de Saint-Ouen, grand amateur de démonstrations anti-religieuses, et qui a voulu, à tout prix, que les gendarmes l'aient arrêté uniquement parce qu'il avait fait enterrer sa fille civilement :

Deux gendarmes de Saint-Ouen passaient bien tranquillement devant la maison du marchand de vin Tavernier, lorsqu'un chien terrier gris apparut à leurs yeux.

Ce chien, à ce qu'affirme le procès-verbal des gendarmes, fut reconnu par M^{me} Tavernier pour être le chien de son mari.

Les gendarmes lui dirent : « Madame, votre chien n'est pas muselé; vous savez, c'est une contravention. »

Il paraît que, alors, à ce moment, elle se mit à déverser sur les pauvres gendarmes une dégelée d'injures :

« C'est une infamie, leur dit-elle. J'ai six enfants; est-ce vous qui viendrez leur donner du pain? Vous n'êtes pas pères, vous n'avez pas d'entrailles, vous n'avez pas d'humanité. »

« Vous êtes bien heureux qu'on paie ses contributions et qu'on vous fasse vivre. »

D'ailleurs, ce n'est pas tout. Le mari intervient aussi, et ajoute aux doux propos de son épouse les aménités suivantes :

« Ah! ceux-là, avec leurs bottes, d'où viennent-ils? qu'on nous assassine donc tout de suite! qu'on nous ferme, nous ne payerons plus le gouvernement et ils crèveront de faim! »

C'est sans doute à cause que nous avons enterré notre fille civilement dimanche dernier; nous ne sommes pas des jésuites, voilà tout. Ne s'en iront-ils pas, les faimés! »

C'est alors, poursuit un des gendarmes dans sa déposition, c'est alors que nous avons arrêté M. Tavernier; mais ce n'a pas été facile.

Non-seulement il a résisté très-fort, mais encore il a ameuté la foule; il y avait là plus de trente consommateurs, et il criait toujours que si on l'arrêtait c'était parce qu'il avait fait enterrer sa fille civilement.

Le tribunal a condamné, sur les réquisitions de M. Mariage, substitut, à un mois de prison ce partisan trop ardent des enfouissements civils.

Un jeune soldat du village de Collonges-sous-Salève, embarqué à bord du *Finière* avec un détachement qui conduisait à Cayenne un certain nombre de forçats, raconte ainsi à sa famille l'accident dont ses compagnons et lui ont failli être les victimes pendant la traversée :

« Nous étions à bord 1,200 personnes, sans compter une centaine de forçats. Le navire portait, entre autre cargaison, 500 tonneaux de poudre, 2,000 obus, 40 pièces de canon et plus de 800 setiers de vin. Nous avions quitté le port de Toulon le 1^{er} avril, et le 25 nous étions à la hauteur du Sénégal, lorsque tout à coup, à deux heures du matin, le cri terrible : « Le feu est à fond de cale! », éclate au milieu de la nuit. J'étais couché sur le pont, au pied du mât d'artimon, lorsque je fus réveillé en sursaut par la sinistre nouvelle. C'est dans la cale que se trouvait la poudre; aussi nous nous crûmes tous irrévocablement perdus.

Le clairon appela tout le monde sur le pont : ce fut alors un désordre, une mêlée indescriptibles. Matelots et soldats se jetaient les uns sur les autres dans leur empressement à sortir les premiers; les cris des femmes et des enfants se mêlaient aux sifflets de détresse de la machine et aux coups de canon qui ne cessaient de gronder de minute en minute.

Pour ajouter encore à cette scène d'épouvante, les forçats commencèrent à manifester des signes de révolte, et il fallut s'occuper d'eux en même temps que l'on prenait des dispositions nécessaires pour lutter contre le progrès de l'incendie. Pendant longtemps tous ces efforts parurent infructueux, car les flots de fumée qui s'échappaient par les écoutilles et par les fissures du pont formaient au-dessus du na-

vire un épais nuage sous lequel il était presque impossible de respirer. Quelques minutes de plus, nous mourions tous asphyxiés en attendant l'explosion du volcan qui s'allumait sous nos pieds. Mais, grâce à Dieu, nous n'étions pas réservés à cette mort doublement affreuse.

Vers cinq heures du matin, les efforts énergiques et soutenus de tout l'équipage, conduit par ses officiers, réussirent enfin à nous rendre maître du feu, et le navire en fut quitte pour quelques avaries sans gravité. Le 2 mai suivant, nous abordions sains et saufs aux îles du Salut, d'où nous sommes repartis pour Cayenne à bord de petits vapeurs qui m'ont beaucoup rappelé ceux du lac de Genève. » (*Journal de Genève.*)

UNE MACHINE CURIEUSE.

Un curieux appareil de sténographie vient d'être récemment inventé. En voici la description d'après le *Bulletin français* :

Cet appareil peut imprimer de 200 à 250 mots par minute, ce qui est le maximum des mots que peut prononcer dans le même temps l'orateur le plus délié; il consiste en un clavier composé de douze touches noires et d'un égal nombre de touches blanches. De chaque côté de l'instrument est une large pédale qui sert à donner des signes supplémentaires destinés à simplifier la lecture des caractères imprimés.

Toutes les pédales, quand elles sont mises en mouvement, impriment des traits à l'encre sur une bande de papier qui s'enroule sur un tambour, à la manière de ce qui se passe dans les appareils Morse.

Les pédales noires donnent des marques longues, les blanches donnent de simples points. A chaque pression des doigts sur les pédales, le papier s'enroule automatiquement d'un 2/100^e de pouce; en sorte que sur chaque ligne une combinaison de douze doubles signes séparés en trois groupes de quatre signes chacun peut être imprimée.

Le nombre des caractères qui peuvent être exprimés par chacun de ces groupes est plus que suffisant pour désigner tous les mots, quelque longs qu'ils puissent être, d'autant plus que souvent plusieurs lettres peuvent être réduites en une seule, et que tout un mot peut quelquefois être exprimé par un seul signe.

La manœuvre de ce clavier exige une grande habileté, et six mois de pratique ne sont pas trop pour devenir assez expert pour suivre un discours. Au contraire, la lecture des signes est des plus faciles. La bande de papier sur laquelle s'impriment les caractères est large de 4 pouces et doit mesurer de 60 à 70 pieds pour une heure de manœuvre non interrompue.

Dernières Nouvelles.

Il y a fort peu de nouvelles dans les couloirs.

La gauche commente toujours beaucoup l'attitude de M. Buffet.

On ne croit plus à l'interpellation sur la politique étrangère; cependant M. Raoul Duval a l'intention de demander au ministre des affaires étrangères pourquoi nos nationaux n'ont pas encore reçu l'indemnité consentie par le gouvernement américain pour les dommages qui leur ont été causés par la guerre de sécession, tandis que toutes les autres nations l'ont déjà reçue.

Le duc d'Audiffret-Pasquier est de retour de son voyage à Anzin et présidait hier l'Assemblée.

La 29^e commission d'initiative a pris en considération les demandes de levée de l'état de siège et a nommé M. Pascal Duprat rapporteur. Le rapport sera déposé aujourd'hui jeudi.

La gauche est décidée à ne pas tolérer les ajournements successifs de M. Buffet sur cette question, et à porter la proposition de levée de l'état de siège devant l'Assemblée.

L'*Univers* a reçu la dépêche suivante :

« Bayonne, 27 juillet, 7 h., soir.

« Toutes les personnes soupçonnées de carlisme, ont été chassées impitoyablement par les alphonistes.

« Les vieillards, les femmes et les enfants arrivent ici de toutes parts sans pouvoir rien emporter.

« Il y a de grandes misères à soulager qui se recommandent à la charité catholique. »

On écrit de Marseille, 28 juillet, à l'Agence Havas :

« Le *Citoyen* de ce matin publie une dépêche de Bourg-Madame, 27 juillet, soir, ainsi conçue :

« Le général Arrondo a été mis en déroute par Saballs, et il a perdu toute sa cavalerie. Il est cerné dans les environs de Vich.

« Beaucoup de blessés alphonistes sont dirigés sur Puycarda, où Martinez Campos s'est réfugié avec une simple escorte. « Dorregaray et Cucala sont dans les environs de Seo d'Urgel. »

Le roi don Carlos a adressé l'allocution suivante à la brigade de Gandesa, arrivée dans les provinces du Nord :

« Volontaires !

« Je viens de voir réalisé un de mes plus grands désirs, car j'ai eu la joie de saluer en vous mes chères et vaillantes armées du Centre et de Catalogne.

« Mon cœur vous a toujours accompagnés dans vos victoires, et mes vœux les plus ardents ont été de vous voir un jour marchant au combat avec vos camarades du Nord.

« Je vous contemple près de moi, courageux et contents; vous avez oublié toutes les souffrances passées, mais moi je n'oublierai pas votre héroïsme.

« Suivez la route du devoir. Soyez obéissants à vos chefs et fidèles observateurs de la discipline, et, lorsque vous retournerez près de vos frères, dites-leur que leur roi leur envoie son souvenir affectueux et qu'il fonde sur eux de grandes espérances.

« Avec les armes que vous venez de recevoir, convaincus qu'aucun insuccès ne pourra vous décourager, et confiants inébranlablement dans ce triomphe, vous marcherez calmes et tranquilles dans le chemin tracé par le devoir à tout bon Espagnol, à tout honnête soldat.

« C'est là le chemin de la gloire. Nous y marcherons tous, pleins de foi et d'enthousiasme, et nous monterons au monde entier que la persévérance, la discipline et le courage peuvent réussir encore une fois à sauver l'Espagne; nous apprendrons une fois de plus aux peuples à secouer le joug des usurpateurs.

« Votre roi,

« CARLOS. »

Voici, en outre, la lettre que le roi don Carlos a adressée au prince des Asturies à l'occasion de la Saint-Jacques :

« Mon cher Jaime, je te félicite de tout mon cœur pour le jour de ta fête. Le peuple et l'armée, qui combattent avec moi pour le salut et l'honneur de la patrie, unissent leurs vœux aux miens pour demander à Dieu que tu deviennes un prince digne de l'héroïque Espagne et que ton saint patron, dont tu portes le nom, nous ouvre promptement les portes de Madrid.

« Je t'embrasse avec toute l'ardeur de mon cœur passionné et paternel.

« CARLOS. »

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Théâtre de Saumur.

DIRECTION DE M. VALLIER.

Dimanche 1^{er} août 1875.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M^{me} DUBRÉSIL et sa troupe

Avec le concours de MM. D'AUNAI, de l'Odéon, BARDELIERE, de Cluny, M^{lle} ROSSELLI, de la Gaité.

Médée à Corinthe,

Pièce en 4 actes, de M. Legouvé, de l'Académie française.

M^{me} DUBRÉSIL remplira le rôle de *Médée*; M. D'AUNAI celui d'*Orphée*.

Le coucher d'une Etoile, pièce en 1 acte, de M. Léon Gozlan.

M. D'AUNAI remplira le rôle de *Lord Clifford*.

On commencera par :

Les Jurons de Cadillac, pièce en 1 acte, jouée par M^{lle} ROSSELLI et M. TOUROU.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Cirque Robba.
 Aujourd'hui jeudi, 29 juillet, place du Chardonnet, ouverture du Grand Cirque Robba.
 40 chevaux, — 35 écuyers et écuyères.
 Prix des places: réservées, 2 fr. 50 c.; premières, 1 fr. 50 c.; deuxièmes, 1 fr.
 Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2; on commencera à 8 heures 1/2.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 4694. — 24 Juillet 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: M. l'enseigne de vaisseau Jacquemin et l'explosion de Toulon; — Obsèques de M. le cardinal Mathieu; — Le sultan de Zanzibar; — Le général Dufour; — L'Exposition de géographie; — L'Exposition maritime et fluviale; — Consécration de la Basilique de Saint-Epvre, à Nancy. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (fin). — Revue littéraire. — Chronique du Sport. — Variétés: Quelques pages d'histoire musicale (II). — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — L'Espagne. — Echécs.

Gravures: Paris: arrivée et réception du sultan de Zanzibar à la gare du Nord; — S. A. Barghashben-Saïd, sultan de Zanzibar. — Toulon: explosion à l'École de pyrotechnie; mort de l'enseigne de vaisseau M. Jacquemin, et de deux de ses aides, le 9

juillet; — Vue de l'École de pyrotechnie; — M. Jacquemin, enseigne de vaisseau, victime de l'explosion du 9 juillet, à Toulon. — Besançon: exposition du corps de S. Em. le cardinal-archevêque Mathieu dans la chambre synodale du palais archiépiscopal. — Le général Dufour, décédé à Genève, le 14 juillet 1875. — Paris: l'Exposition de géographie au palais du Louvre; galerie du Dépôt de la guerre. — Paris: l'Exposition maritime et fluviale au palais de l'Industrie; le rocher. — Nancy: consécration de la Basilique de Saint-Epvre, le 8 juillet 1875. — L'Espagne, splendeurs et misères (2 gravures). — Rébus.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les douze premiers fascicules sont en vente.

A NOS LECTEURS.

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon. Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si

estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues: M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer, en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement: 16 francs par trimestre.

BUREAUX: 5, RUE COQ-HÉRON.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. Eugène GASTÉ et F. HERVE-BAZIN.

Sixième et septième livraisons.

Chaussures. — Ardoisières (Première partie).

SOMMAIRES.

Chaussures. — 1° L'histoire grecque, romaine et française au point de vue de la chaussure. — Ordonnance royale de Jean I^{er}. — Les querelles judiciaires des cordonniers et des savetiers. 2° Une révolution dans la fabrication de la chaussure. — Les peaux et leurs préparations. — L'anatomie du soulier. — La forme. — Les manufactures angevines. — Travaux. — Ouvriers et ouvrières. — Statistiques de fabrication. Ardoisières. — Situation et aspect des carrières d'Angers. — Anciennes traditions; saint Lezin. — Documents historiques. — Etat de l'industrie ardoisière au moyen âge et jusqu'à la Révolution. — Insurrection des porreyeurs en 1790. — Reprise du travail. — Création de la Commission des Ardoisières en 1827. — Ses résultats. — Les

carrières en 1832. — Ordonnances, décrets, règlements spéciaux. — L'inondation de 1840. — Trélazé, ornée d'un dessin. — un pan-de-tête-tue-vents.

Cet ouvrage, orné d'une Carte industrielle et agricole de l'Anjou, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié chez M. Barassé, imprimeur-libraire-éditeur, rue St-Laud, à Angers, par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux Souscripteurs. Les livraisons ne sont pas vendues séparément.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers:
 6 heures 10 minutes du matin.
 11 — 20 —
 7 — 35 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur:
 6 heures 10 minutes du matin.
 10 — 45 —
 6 — 50 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre.	65 90		10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	741 25	1 25		Canal de Suez, j. j. 70.	662 50		3 75
4 1/2 % j. septembre.	96 50		25	Crédit Mobilier.	176	3 50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	627 50		
5 % j. novembre.	106		25	Crédit foncier d'Autriche.	540			Société autrichienne, j. janv.	635	2 50	
Obligations du Trésor, t. payé.	470			Est, j. août.	362 50	2 50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	234		1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	957 50	2 50		Orléans.	310 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	492 50	2 50		Midi, j. juillet.	685		3	Paris-Lyon-Méditerranée.	307 50		
— 1865, 4 %.	508 75	6 25		Nord, j. août.	1183 75	1 25		Est.	307		
— 1869, 3 %.	347 50	1 25		Orléans, j. octobre.	982 50	2 50		Nord.	315 75		
— 1871, 3 %.	316			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	615		3 75	Ouest.	308		
— 1875, 4 %.	472		75	Compagnie parisienne du Gaz.	995	10		Midi.	306 75		
Banque de France, j. juillet.	3880	10		Société Immobilière, j. janv.	97		1 75	Deux-Charentes.	383 75		
Comptoir d'escompte, j. août.	610			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	342 50		2 50	Vendée.	318 50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	490							Canal de Suez.	520		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	320										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	905	10									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — omnibus.
 9 — 01 — — — omnibus.
 1 — 32 — — — soir.
 4 — 18 — — — express.
 7 — 23 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.
 8 — 30 — — — omnibus.
 9 — 50 — — — express.
 12 — 38 — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — omnibus.
 10 — 28 — — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etudes de M^{rs} CALLIER, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^{rs} Bodin, Et de M^{rs} LE BLAYE et LAUMONIER, notaires à Saumur (Maine-et-Loire).

VENTE PAR LICITATION, EN SEPT LOTS, DES IMMEUBLES

Ci-après, Dépendant de la succession de M^{rs} veuve PELTIER-ALLAIN.

L'adjudication aura lieu, savoir:
 Pour les fermes de Bonne-Cour et du Fondis, et la maison de Saumur, le dimanche 1^{er} août 1875, à midi, en l'étude de M^{rs} LE BLAYE et LAUMONIER, notaires commis;
 Et pour le domaine du Bourg-Joly (quatre derniers lots), le dimanche 8 août 1875, à midi, à Montreuil-Bellay, en la salle de la Mairie, par le ministère des mêmes notaires.

Premier lot.
 La ferme de Bonne-Cour, située commune de Saint-Lambert-des-Lévées, arrondissement de Saumur, contenant 11 hectares 44 ares 29 centiares.
 Sur la mise à prix de 51,600 fr.

Deuxième lot.
 La ferme du Fondis, située commune de St-Nicolas-de-Bourgueil, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire), contenant 9 hectares 11 ares 66 centiares.
 Sur la mise à prix de 40,000

Troisième lot.
 Une maison, située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 34.
 Sur la mise à prix de 23,300

Quatrième lot.
 Domaine du Bourg-Joly comprenant les 4 lots ci-après.
 Prés et terres, situés
 A reporter. 114,900

Report. 114,900
 commune de Montreuil-Bellay, comprenant dix hectares quatre-vingt-sept ares quinze centiares.
 Sur la mise à prix de 20,000

Cinquième lot.
 Terres et vignes, situées commune d'Antoigné, contenant un hectare quatre-vingt-quatorze ares soixante centiares.
 Sur la mise à prix de 2,800

Sixième lot.
 Maison de maître, terres, prés, vignes et bois, situés commune de Saint-Martin-de-Sanzay, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), contenant quinze hectares cinquante-un ares seize centiares.
 Sur la mise à prix de 54,700

Septième lot.
 Maison, terres, prés, vignes et bois, situés même commune, contenant dix-neuf hectares trente-quatre ares soixante-sept centiares.
 Sur la mise à prix de 58,400

Total des mises à prix 250,800

Les héritiers ont la faculté de réunir en un seul lot les quatre derniers lots composant le domaine du Bourg-Joly, sur les mises à prix ci-dessus indiquées.

La vente a été autorisée par jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 10 juin 1875, enregistré. Pour les renseignements, s'adresser:

1° A M^{rs} CALLIER, avoué poursuivant; 2° A M^{rs} ALBERT, avoué co-licitant; 3° A M^{rs} CHEDEAU, avoué co-licitant; 4° A M^{rs} LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges, et à M^{rs} LAUMONIER, notaires commis.

RIELLANT
 DENTISTE
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

A LOUER
 Pour entrer en jouissance de suite, LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.
 S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

COMMERCE DE VOLAILLES
 Gros et détail.

GIRARD Aîné
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR (Ancienne maison Vettlé).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, bœufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.

On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

SANS COPAHU
 Sans odeur, ne purgeant pas, doivent être propagés pour remplacer Capsules Copahu, Dragées, etc.
COLOMER, 103, rue Montmartre, Paris, et les pharmacies. GUERISON FACILE, en secret. 4 francs (expédié franco). (289)

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
 ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
 Pour Soupes et pour Assaisonnements
 4 MÉDAILLES, 3 DIPLOMES D'HONNEUR
 1867, 1868, 1869, 1872, 1873
 Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
 Mis hors concours — Lyon 1872
 SE VEND PARTOUT
 EN GROS: 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

21,000 Batteuses 21,000
 à bras et à la force de deux chevaux, d'un nouveau système, ont été vendues pendant six années. — Leurs prix, d'après la force, francs 500 — jusqu'à francs 800 — franco à la frontière française.
 Pour des renseignements, s'adresser à
Maurice Weil jeune, fabricant de machines, Vienne (Autriche), Franzensbrückenstrasse, 15

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
 ET
TOILETTE DE PARIS
 Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
 Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
 Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
 Paris, Départements et Algérie: 6 francs par an.
 Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
 La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DU DIOCÈSE D'ANGERS.
 REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE
 PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.
 Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.
 PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Un an. 5 fr. 50 c.
 On reçoit les timbres-poste en paiement.
 On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur souscritteur.